

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2021

---

**GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4141)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT****N ° 166**

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 8**

Rédiger ainsi l'alinéa 5 :

« II. – Pour le renouvellement général des conseils régionaux, de l'Assemblée de Corse et des assemblées de Guyane et de Martinique organisé en juin 2021, le service public audiovisuel et radiophonique organise dans chaque circonscription trois débats thématiques dont les thèmes sont déterminés par les candidats tête de liste, ou leur représentant, diffusé la semaine précédant chaque tour de scrutin. Ce débat reste accessible sur le site internet de la chaîne de service public audiovisuel ou radiophonique qui l'a diffusé au moins jusqu'à la fin de la campagne électorale »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe Parlementaire de la France Insoumise propose d'aller plus loin que la proposition initiale du gouvernement, en organisant, dans le cadre des élections régionales, trois débats thématiques, dont les thèmes seraient déterminés par les candidats.

Le texte adopté en commission, a en effet remplacé l'organisation d'un débat par l'inscription dans la loi que "Le service public audiovisuel assure une couverture du débat électoral" ce qui n'est pas satisfaisant. Il n'y a donc plus aucune obligation pour le service public audiovisuel, si ce n'est d'assurer une "couverture" sans plus de précision.

Dans le contexte sanitaire que nous connaissons, des débats diffusés simultanément sur les chaînes de télévision et de radio du service public seraient l'occasion de prendre le temps d'éclaircir les positions de chacune et chacun sur différentes thématiques que les candidats jugeraient centrales. Dans un contexte sanitaire qui restreint les rassemblements et les actions militantes en intérieur, ces

débats nous semblent essentiels pour permettre aux électrices et aux électeurs de se forger une opinion éclairée sur les candidats et leur programme. Raison pour laquelle nous en proposons trois.

Tel est l'objet de cet amendement